



SUBVENTIONS COMMUNALES « ÉNERGIE »

Pour l'année 2022, des subventions en terme d'énergie sont les suivantes pour une enveloppe maximum de CHF 30'000 (dès le plafond atteint, les subventions s'arrêteront). Profitez !

Conseil incitatif à des mesures énergétiques		Montant de la subvention et justificatif
	Approche personnalisée par un bureau spécialisé du canton de Fribourg (liste sur le site « chauffeurenouvelable », lien : https://www.chauffeurenouvelable.ch/conseil-incitatif/)	CHF 300/conseil TTC (yc frais de déplacement) Facture de la prestation (datée du 01.01 au 31.12.2022)
Analyses énergétiques		Montant de la subvention et justificatif
	Certificats énergétiques cantonaux des bâtiments	CHF 200/certificat TTC Facture de la prestation (datée du 01.01 au 31.12.2022)
Mobilité		Montant de la subvention et justificatif
	Achat de vélo ou vélo électrique	20% pour un vélo < ou = CHF 1'000 ou maximum CHF 200/achat Facture ou si pas produite durant l'année, confirmation de commande
	Bornes électriques privées	CHF 300/borne TTC Facture (datée du 01.01 au 31.12.2022) de l'installation
Transports publics		Montant de la subvention et justificatif
	Abonnement de transport	30% du prix de l'abonnement mais au maximum CHF 400/abonnement/an Abonnement général ou facture <i>Justificatif daté entre le 01.01 et le 31.12.2022</i> Offre Frimobil à tester pour 1 semaine au pris de CHF 10 : offert à chaque nouvel-le habitant-éen cas d'intérêt à son inscription à la Commune

Demande de subvention à adresser à la Commune, accompagnées des justificatifs, par courrier (Rue du Bourg de l'Auge 9 – 1636 Broc) ou par courriel sur l'adresse technique@broc.ch